

Heures d'ouvertures du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, 2^e Rang Centre, Notre-Dame-des-Neiges (Qc) G0L 4K0

Tél. : (418) 851-3009

Année 12, Numéro 8

NOVEMBRE 2014

AINÉS-AVISÉS / SÉANCE D'INFORMATION DU 18 NOVEMBRE 2014

La Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques, en partenariat avec le réseau FADOQ, vous convie à une séance d'information Aînés-Avisés le 18 novembre 2014, 13h30, à la salle communautaire située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

La population des aînés est en pleine croissance et des cas de maltraitances envers eux sont rapportés chaque semaine. Il faut trouver des moyens de vous permettre de prendre connaissance de ce que sont les abus et une fraude, et de vous aidez à prévenir de tels actes ou à les dénoncer dans certains cas.

Nous espérons vous rencontrer en grand nombre!

Veuillez confirmer votre présence, avant le 14 novembre 2014, à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges au 418-851-3009 poste 1.

Agente Mylène Labbé, Responsable communautaire

Poste MRC des Basques.

Bienvenue à tous nos aînés (es)



AVIS DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES BASQUES

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu les certificats de conformité à l'égard du Règlement numéro 369 modifiant le règlement numéro 188 de construction afin de modifier diverses dispositions relatives à un branchement, un débranchement ou transformation d'un égout ou d'un aqueduc public et du Règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 190 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux secteurs à risques d'érosion littorale. Les certificats ont été délivrés respectivement en date du 7 octobre et 21 octobre 2014. Lesdits règlements sont disponibles au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

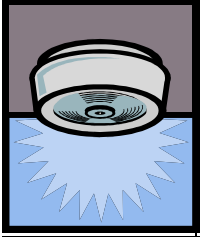
Le lundi 10 novembre et le 8 décembre à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. Bienvenue à tous ! S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté(es) au lendemain.

VIDANGAGE FOSSE SEPTIQUE

Plusieurs citoyens téléphonent au bureau municipal pour transmettre leur nom concernant la vidange de leur fosse septique. Cependant, la municipalité, depuis quelques années, ne recueille plus les noms des citoyens, vous devez vous-même contacter les entreprises spécialisées directement pour faire vidanger votre fosse septique.

CHANGEMENT D'HEURE & DES PILES

Cet automne, le retour à l'heure normale, ou heure d'hiver, aura lieu dans **la nuit du 1^{er} au 2 novembre**. À 3:00 du matin le dimanche, il faudra donc reculer horloges, cadrans et montres d'une heure. Profitez de cette occasion pour changer les piles de vos détecteurs de fumée. Votre service incendie vous rappelle que lors d'un incendie, c'est le plus souvent le monoxyde de carbone qui se dégage de la fumée qui cause la mort, plutôt que les brûlures. Parce qu'il détecte la fumée avant l'apparition des flammes, l'avertisseur de fumée est le moyen le plus sûr d'être averti à temps en cas d'incendie. Si vos avertisseurs de fumée ont plus de dix ans, il est possible qu'ils ne soient plus fiables.



OFFRE D'EMPLOI / PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est à la recherche d'un responsable de l'entretien de la patinoire à Rivière-Trois-Pistoles (environ 20h par semaine) et de l'animation pour la saison hivernale 2014-2015.

Description de l'emploi et compétences recherchées :

Glacer, entretenir et déneiger la patinoire et les accès, effectuer la surveillance du local intérieur et voir à la propreté, s'occuper du casse-croûte, organiser des activités d'animation.

Bonne capacité physique, autonomie et débrouillardise;

Disponible jour, soir et fins de semaine. Période : 20 décembre 2014 au 15 mars 2015 (selon la température). Travail durant la période des fêtes et la semaine de relâche.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 5 décembre 2014 avant 16 h00 à l'adresse suivante :

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges, 4, 2^e Rang Centre, Trois-Pistoles, Québec, G0L 4K0 ou par courriel : dg@notredamedesneiges.qc.ca. *Seules les personnes retenues en entrevue recevront un accusé réception.*



COMITÉ DE MARCHÉ DE LA MÉMOIRE DES BASQUES

Le comité de la Marche de la Mémoire des Basques est présentement en recrutement. Nous sommes activement à la recherche de gens désirant s'impliquer pour assurer la pérennité cette importante levée de fonds qui permet d'offrir des services aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à ceux qui en prennent soin. Nous demandons aux personnes intéressées à participer au comité de communiquer avec nous au numéro de téléphone : 1 877-446-2144.

SÉANCE D'INFORMATION PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 293

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de reconstruction de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 4 novembre 2014, à compter de 19h30, à la salle communautaire de Notre-Dame-des-Neiges, 17, rue de l'Église**, Rivière-Trois-Pistoles. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute le 21 octobre et se terminera le 5 décembre prochain.

LE PROJET

Afin d'augmenter la sécurité routière du secteur, le ministère des Transports du Québec (MTQ) projette de reconstruire une section de la route 293 située en presque totalité sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Le tronçon visé parcourt quelque 3,6km depuis l'intersection avec le 3^e Rang Est, au Sud, jusqu'aux environs du cimetière, au Nord.

Le projet a pour but de corriger plusieurs éléments de géométrie non conformes aux normes actuelles du MTQ, dont la largeur de l'emprise, la pente ainsi que les courbes verticales et horizontales de la route. Plus précisément, le promoteur éliminerait les courbes problématiques en déviant notamment vers l'Ouest de la 293, évitant désormais son passage dans la zone urbaine de Notre-Dame-des-Neiges. Les intersections seraient aussi modifiées en y ajoutant, notamment, des voies de virage et des îlots.

ADRESSE POUR ACCÉDER A LA PAGE VIA INTERNET

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/r293_notre-dame-des-neiges/communiques/14-10-21-r293_notre-dame-des-neiges.htm



CONFÉRENCE GRATUITE « LE COURAGE D'ENTREPRENDRE » ISABELLE FONTAINE

Afin de souligner la Journée nationale de la culture entrepreneuriale (JNCE) et le lancement des activités entrepreneuriales dans la MRC des Basques, les entrepreneurs, futurs et actuels, jeunes et moins jeunes ainsi que le grand public sont conviés à une conférence d'Isabelle Fontaine (auteure du bestseller *Empower*) sous le thème « Le courage d'entreprendre » le **mercredi 19 novembre à 19h** à l'auditorium de l'École secondaire de Trois-Pistoles.

Avec plus de 1200 présentations à son actif, Isabelle Fontaine est une conférencière aguerrie qui a touché des centaines de milliers de personnes à ce jour.

Cette conférence vous propose une série de trucs, d'astuces et d'exercices pour faire de votre travail une tribune pour cultiver l'énergie émotionnelle du courage. L'événement est offert gratuitement.

Vous devez vous inscrire auprès du Carrefour jeunesse-emploi avant le 14 novembre au 418-851-1877 ou par courrier électronique à infolettresbasques@gmail.com. Bienvenue à tous !

CHRONIQUE DE VOTRE INSPECTRICE DES BÂTIMENTS

La chronique de ce mois-ci porte sur le délai de traitement des différentes demandes de permis qui me sont adressées ainsi que certains conseils pour les gens qui achètent des propriétés dans la municipalité. Les délais varient selon la quantité, la priorité et la complexité des dossiers présents sur mon bureau. Sachez que légalement, **il m'est permis de prendre jusqu'à 30 jours pour analyser et répondre** à votre demande de permis ou d'autorisation. Lorsque j'ai tous les documents en mains, les délais d'analyse d'un dossier sont généralement :

- **Permis d'un bâtiment principal** : 2 semaines
- **Permis pour bâtiment accessoire** : 1 semaine
- **Permis de réparation et rénovation**: 3 jours
- **Permis pour bâtiment principal agricole** : 2 semaines
- **Permis construction galerie, patio, terrasse, balcon, auvent et toute autre construction non classé** : 3 jours
- **Permis branchement, modification, réparation, débranchement d'aqueduc ou d'égout** : 4 jours
- **Permis pour installation septique résidentielle** : 3 jours
- **Permis pour installation septique industrielle**: 1 semaine
- **Permis pour ouvrage de captage des eaux souterraines** : 1 semaine
- **Permis de lotissement** : 3 jours
- **Autorisation d'abattage d'arbre, déblais, remblais et travaux dans la rive** : 1 semaine
- **Autorisation pour remblais ou déblais dans un talus** : 1 semaine
- **Démolition et déplacement d'une construction** : 3 jours
- **Permis pour enseigne, affiche ou panneau-réclame** : 2 jours
- **Permis Changement d'usage** : 2 jours
- **Autorisation utilisation d'une caravane ou d'une autocaravane** : 3 jours
- **Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole** : 30 jours (Cette demande doit passer en séance du conseil municipal pour l'adoption d'une résolution municipale d'appui)
- **Demande de fermeture de fossé** : 30 jours (Cette demande doit passer en séance du conseil municipal pour l'adoption d'une résolution)
- **Les rapports d'ingénieur** : 30 jours (Ces rapports doivent passer à la réunion du comité consultatif d'urbanisme pour une recommandation et en séance du conseil municipal pour une résolution)
- **Dérogation mineure** : 30 jours (Les demandes de dérogation mineure doivent passer à la réunion du comité consultatif d'urbanisme et à la réunion du conseil municipal)



P.S. Les contribuables ont tout avantage à préparer à l'avance leur projet visant l'obtention d'un permis.

De plus, **pour l'achat d'une propriété**, n'hésitez pas à demander de renseignements auprès de la municipalité pour éviter de mauvaises surprises. Certains points devraient être vérifiés, les voici :

- L'état des installations septiques; - La profondeur de la bande riveraine, de la bande de protection contre l'érosion littorale et de la bande de protection d'un talus; - Un certificat de localisation à jour;
- Usage permis; - La localisation du tracé de l'autoroute 20; -L'entretien hivernal d'un chemin, ouverture et fermeture des valves d'aqueduc et la collecte des déchets et du recyclage.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi, Sarah Gauvin, au 418-851-3009 (poste 4)